

# Le 49-3, c'est un peu leur victoire !

Paris, le 4 mars 2020

Samedi, le Premier ministre a décidé d'engager la responsabilité du Gouvernement sur le projet de loi instituant un système universel de retraites, après 118 heures de débat non-stop. **Plus de 29 000 amendements restaient à examiner. 70 jours de débats étaient encore nécessaires au rythme actuel, plus si telle avait été la volonté des oppositions.**

De l'avis de tous, il était devenu nécessaire de transformer un système obsolète, déficitaire et injuste. Nous sommes fiers de porter une réforme des retraites **plus juste, plus lisible, plus pérenne.**

- Plus juste : un euro cotisé ouvrira les mêmes droits à chacun, que l'on soit salarié, indépendant, fonctionnaire ou parlementaire. Il ouvre de nouveaux droits sociaux comme le minimum de retraite ;
- Plus pérenne : un seul et même régime de retraite, en remplacement des 42 existants, qui donne plus de garantie dans le temps et regroupe 100% des Français et des masses financières beaucoup plus importantes ;
- Plus lisible : même en cas de mobilité professionnelle, chacun pourra savoir où il en est de sa future retraite.

**Le recours à l'article 49-3 n'est pas inédit** : il a déjà été utilisé 88 fois par tous les groupes politiques. Si aucun parlementaire ne peut s'en réjouir, le comportement assumé d'une minorité de députés (33 sur 577) de bloquer le texte a rendu cette décision inéluctable.

**Nous n'étions pas pressés.** Nous l'avons préparé avec les Français. Rappelons que ce texte, issu d'une concertation qui aura duré plus de deux ans, a d'abord été examiné pendant 10 jours en commission spéciale, puis à nouveau pendant 13 jours dans l'hémicycle. Alors que nous n'avons fait que 15% du texte, ce fût l'un des dix débats les plus long de la Vème République.

**Nous souhaitons débattre.** Nous n'avons pas pu. Ce « harcèlement parlementaire » menée par députés France Insoumise et communistes, particulièrement dévalorisant pour la fonction qui est la nôtre, a paralysé le bon déroulement du processus parlementaire, avec pour unique objectif de ralentir la procédure et non d'enrichir le projet.

Le droit d'amender est fondamental en démocratie et doit permettre de répondre aux questions légitimes et précises que les oppositions soulèvent. Hélas, **les 41 000 amendements de forme, de suppression, de correction, de synonyme**, déposés par l'opposition n'ont que rarement permis de débattre sur le fond. Ils doivent aujourd'hui assumer l'usage du 49-3. C'est un peu leur victoire !

**Nous souhaitons continuer à réformer la France.** Voter la loi sur les retraites avant l'été permet d'avancer sur d'autres projets de loi majeurs (en particulier : décentralisation, audiovisuel, grand âge et autonomie).

**Je soutiens sans équivoque notre Gouvernement.** Le texte présenté a été profondément amélioré, enrichi, grâce au travail de tous les députés – majorité comme opposition. Il intègre 300 amendements sur les sujets qui nous ont tous occupé ces deux derniers mois, dont **deux amendements que j'ai proposé** : l'un sur l'impact de la réforme des retraites sur les collectivités territoriales, l'autre sur la possibilité d'attribuer des points de solidarité aux sapeurs-pompiers volontaires.

**Le texte reste ouvert.** Les discussions avec les partenaires sociaux continuent, notamment dans le cadre de la conférence de financement. Les débats se poursuivront, d'abord sur la loi organique à l'Assemblée nationale, puis au Sénat, dans un climat que nous espérons plus serein.

**Jean-René Cazeneuve**

Député du Gers

Président de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation